ALLOCATIONS FAMILIALES Caf de l'Ain

ASSOCIATION PEGASE

Département de l'Ain

Commune de

SAINTE EUPHEMIE



REGLEMENT INTERIEUR ANNEE 2019

I. INTRODUCTION

L'association PEGASE (Petits et Grands Animation Sainte Euphémie) gère un Accueil de Loisirs qui est une structure d'accueil de mineurs, installée dans les locaux de l'école primaire de Sainte Euphémie, qui fonctionne sous le régime d'une Association loi 1901 et soumise aux directives de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

L'association PEGASE propose :

- Un accueil périscolaire pour les enfants scolarisés de 2 ans et demi à 11 ans
- Un accueil pour les mercredis et les vacances scolaires pour les enfants de maternelle et primaire (1 semaine par petites vacances à l'exception des vacances de Noël et 3-4 semaines pendant les vacances d'été)
- Un accueil pour les jeunes de 10 à 17 ans.

Les enfants âgés de 10 à 11 ans ont la possibilité de participer pendant les vacances, soit aux activités du centre de Loisirs soit aux activités des jeunes. Ils devront fait leur choix lors de l'inscription.

Ce règlement s'applique pour tous les accueils du Centre de Loisirs de PEGASE.

Pendant toutes les activités de l'Accueil de Loisirs, les enfants sont sous la responsabilité des animateurs de l'association qui assurent la protection affective, morale et physique des enfants dans le respect de la convention des droits de l'enfant. Les parents sont autant que possible associées à la vie de la structure.

Les enfants ont des droits mais aussi des devoirs : respect des lieux, des biens matériels et des personnes. Dans le cas contraire, la famille sera rencontrée et des mesures pourront être prises (exclusion temporaire, définitive, dédommagements...).

L'association PEGASE accueille dans la limite des places disponibles les enfants ou les jeunes résidant sur la commune et/ou scolarisés à l'école maternelle et élémentaire de la commune. Une ouverture pour les personnes extérieures à la commune est également possible.

Année 2019-2020 Page 1 sur 14

II. VACANCES SCOLAIRES

1- ACCUEIL DE LOISIRS VACANCES SCOLAIRES POUR LES ENFANTS 3 - 11 ANS

A- FONCTIONNEMENT:

L'accueil de loisirs des vacances scolaires est ouvert aux enfants scolarisés à Sainte Euphémie, de la petite section de maternelle jusqu'au CM2 dont les parents adhèrent à l'association.

Horaires d'ouverture les vacances scolaires :

Matin: 7h30 à 9h00, accueil des enfants

<u>Mid</u>i: 11h30 à 12h00, sortie des enfants pour ceux qui ne prennent pas le repas en cantine.

<u>Après-midi</u>: 13h15 à 13h30, accueil des enfants inscrits l'après-midi et départ des enfants ne restant pas l'après-midi.

Soir : Ouverture des portes de 17h00 à 18h30.

En cas de présence matin et après-midi, le repas est obligatoire. Un repas seul n'est pas accepté.

En cas de sortie sur la journée complète, il n'y a pas d'inscription possible en demi-journée.

<u>A noter</u>: ces horaires sont susceptibles d'être modifiés, en cas de sortie par exemple. Les parents seront alors avertis suffisamment à l'avance.

En fonction des sorties proposées, du matériel pourra être demandé aux parents (botte de pluie, tenue adaptée, k-way...).

Matin et soir, les enfants doivent être accompagnés et repris dans la salle d'animation PEGASE au 1^{er} étage de l'école de Sainte Euphémie auprès de l'animateur présent.

Seuls les parents ou les personnes nommément désignées par eux sur la fiche d'inscription pourront venir chercher les enfants (une pièce d'identité pourra leur être demandée).

En cas de retard des parents après 18H30, il sera mis en place une surfacturation d'un montant de 4.5€.

En cas de retard après la fermeture du Centre de Loisirs et si aucune nouvelle n'a été donnée, l'enfant pourra être remis à la gendarmerie la plus proche.

En cas d'urgence, si les parents et les personnes indiquées sur la fiche d'inscription ne sont pas joignables, les animateurs feront appel aux pompiers.

Pour prévenir en cas de retard ou d'absence, vous pouvez joindre l'animateur aux heures d'accueil au 06.21.94.48.88

Les parents doivent refermer le portail d'entrée de l'école après chaque passage à l'accueil de loisirs.

Année 2019-2020 Page **2** sur **14**

Pour inscrire un enfant, les parents doivent :

- Remplir une fiche d'inscription comprenant les renseignements suivants :
 - Numéro CAF avec le Quotient Familial,
 - Autorisation d'accès au site de la CDAP (Consultation des Données des Allocataires par les Partenaires) de la CAF,
 - Vaccination à jour, spécificités médicales,
 - Coordonnées du médecin traitant,
 - Photocopie de l'assurance scolaire et périscolaire,
 - Coordonnées des personnes autorisées à venir chercher l'enfant,
 - Autorisation de photographier dans le cadre des activités.
- Adhérer à l'association PEGASE : 15 euros pour un enfant ou 20 euros par famille pour les résidents de Sainte Euphémie par année scolaire (18 euros pour un enfant et 23 euros par famille hors commune de Sainte Euphémie par année scolaire). Cette adhésion donne accès à l'ensemble des services proposés par l'association : accueil périscolaire, accueil de loisirs du mercredi, centre de loisirs pendant les vacances scolaires et accueil de loisirs pour les jeunes de 10 à 17 ans.

Aucune inscription ou annulation ne pourra être faite auprès des enseignants.

L'inscription pour les vacances scolaires se fait uniquement aux jours et heures de permanence fixés par l'association PEGASE.

Année 2019-2020 Page 3 sur 14

C- TARIFICATION

Le tarif est fixé par le Conseil d'Administration. Il peut être modifié en cours d'année si les circonstances l'exigent. La modification du nouveau prix sera adressée aux familles en temps voulu avant son application.

Une facture, servant de justificatif fiscal ou pour les aides de comités d'entreprise ou autre, sera disponible sur demande. Penser à bien la conserver, **aucun duplicata ne sera délivré.**

Tarifs habitants de Sainte Euphémie

Tarifs extérieurs à la commune

Selon QF	< 720	720 à 920	> 920
½ journée sans repas	7,50 €	8,80 €	9,20€
½ journée avec repas	11,50 €	13,50 €	13,90 €
Journée complète avec repas	17,00€	19,50€	20,50€

Selon QF	< 720	720 à 920	> 920
½ journée sans repas	9,00€	10,60€	11,00€
½ journée avec repas	13,80 €	16,20€	16,70 €
Journée complète avec repas	20,40 €	23,40 €	24,60€

Le tarif proposé permet une accessibilité à toutes les familles au moyen de tarification modulée selon les ressources de la famille. La participation financière demandée aux familles est fixée par l'association en fonction du Quotient Familial. Si la famille ne nous transmet pas le justificatif de Quotient Familial ou l'avis d'imposition N-2, il leur sera attribué la tranche de tarification la plus élevée. L'association PEGASE est conventionnée avec la CAF pour consulter sur le site de CDAP (Consultation des Données des Allocataires par les Partenaires) afin de vérifier le Quotient Familial des familles. Ces données collectées seront archivées dans le dossier administratif de l'enfant.

Un retard de paiement, au bout de 3 relances écrites, pourra entrainer l'exclusion de l'enfant du centre de loisirs pour les mercredis et les vacances scolaires jusqu'à régularisation de celui-ci.

En cas d'absence pour maladie, sur présentation d'un certificat médical, les journées d'absences de l'enfant ne seront pas remboursées mais pourront être reportées sous forme d'avoir pour une autre période (le remboursement sera possible en cas de déménagement, passage en sixième...).

Le montant de la participation due par la famille, pour les enfants fréquentant l'Accueil de Loisirs pendant les vacances scolaires, est payable, lors de l'inscription.

L'association accepte les règlements effectués à l'aide des dispositifs CESU (Chèque emploi service universel), chèque bancaire, espèces et chèques vacances.

Année 2019-2020 Page **4** sur **14**

2- ACCUEIL DE LOISIRS DES JEUNES 10 - 17 ANS

A- FONCTIONNEMENT

L'accueil de loisirs est ouvert aux jeunes de 10 à 17 ans. Une priorité est donnée aux habitants de Sainte Euphémie. Cependant l'association ouvre son accueil aux jeunes des autres communes. L'accueil se fait dans la salle en face de la bibliothèque.

L'association propose pour les jeunes de 10 à 17 ans :

- Un accueil de loisirs pendant les vacances scolaires,
- Des séjours de vacances,
- Des stages de découvertes,
- Des animations occasionnelles.
- Des actions en partenariat sur le territoire.

Horaires d'ouverture sur les vacances scolaires :

L'accueil de loisirs est ouvert **pendant toutes les vacances scolaires** (petites vacances sauf à Noël et grandes vacances d'été 3 ou 4 semaines à définir). L'accueil des jeunes de 10 à 17 ans se fait de manière régulière ou occasionnelle pendant la journée, demi-journée, soirée, sur des temps de week-ends, ou en séjour court selon les projets et/ou activités réalisées par les jeunes.

L'accueil du matin et du soir se fait en fonction des activités proposées. Le programme d'activités ou de séjours proposés est co-construit avec les jeunes dans la mesure du possible.

Sur une activité complète de journée, le repas sera à la charge de la famille (pique-nique tiré du sac).

En cas d'activité l'après-midi, un gouter sera proposé et offert aux jeunes.

En fonction des sorties proposées, du matériel pourra être demandé aux parents (tenue adaptée, k-way...).

En cas d'urgence, si les personnes indiquées sur la fiche d'inscription ne sont pas joignables, les animateurs feront appel aux pompiers.

Pour prévenir en cas de retard ou d'absence, vous pouvez joindre l'animateur aux heures d'accueil au 06.21.94.48.88

Année 2019-2020 Page 5 sur 14

Pour inscrire un jeune, les parents doivent :

- Remplir une fiche d'inscription comprenant les renseignements suivants :
 - Numéro CAF avec le Quotient Familial déterminé par la CAF
 - Autorisation d'accès à la CDAP (Consultation des Données des Allocataires par les Partenaires) de la CAF,
 - Vaccination à jour, spécificités médicales
 - Coordonnées du médecin traitant,
 - Photocopie de l'assurance scolaire et périscolaire,
 - Autorisation de photographier dans le cadre des activités.
- Adhérer à l'association PEGASE: 15 euros pour un jeune ou 20 euros par famille pour les résidents de Sainte Euphémie par année scolaire (18 euros pour un jeune et 23 euros par famille hors commune de Sainte Euphémie par année scolaire). Cette adhésion donne accès à l'ensemble des services proposés par l'association: accueil périscolaire, accueil de loisirs du mercredi, centre de loisirs pendant les vacances et accueil de loisirs pour les jeunes.

La capacité d'accueil étant limitée, il appartient aux familles d'anticiper au plus vite pour l'inscription de leur enfant en se présentant aux permanences organisées par l'association PEGASE.

Aucune inscription ne sera prise en dehors des permanences.

C- TARIFICATION

Le tarif est fixé par le Conseil d'Administration et selon les activités proposées.

Une facture sera disponible sur demande.

Pour les activités proposées, nous fixons trois tarifs en fonction de l'activité proposée et selon le quotient familial de la CAF :

Tarifs habitants de Sainte-Euphémie

TARIFS	Α	В	С
Selon QF	< 720	720 à 920	> 920

Tarifs extérieurs à la commune + 30%

TARIFS	А	В	С
Selon QF	< 720	720 à 920	> 920

Le tarif proposé permet une accessibilité à toutes les familles au moyen de tarification modulée selon les ressources de la famille. La participation financière demandée aux familles est fixée par l'association en fonction du Quotient Familial. Si la famille ne nous transmet pas le justificatif de Quotient Familial ou l'avis d'imposition N-2, il leur sera attribué la tranche de tarification la plus élevée. L'association PEGASE est conventionnée avec la CAF pour consulter sur le site de CDAP (Consultation des Données des Allocataires par les Partenaires) afin de vérifier le Quotient Familial des familles. Ces données collectées seront archivées dans le dossier administratif de l'enfant.

Année 2019-2020 Page **6** sur **14**

Le paiement se fait à l'inscription et l'encaissement se fera après la réalisation de l'activité. La participation à l'activité ne sera pas possible en l'absence du règlement préalable.

En cas d'absence pour maladie, sur présentation d'un certificat médical, les journées d'absences du jeune ne seront pas remboursées mais pourront être reportées sous forme d'avoir pour une autre période (le remboursement sera possible en cas de déménagement...).

L'association accepte les règlements effectués à l'aide des dispositifs CESU (Chèque emploi service universel), chèque bancaire, espèces et chèques vacances.

L'association PEGASE se réserve le droit d'annuler une activité si le nombre de participant est insuffisant. Un avoir pour une autre période sera proposé.

Année 2019-2020 Page **7** sur **14**

III. ACCUEIL PERISCOLAIRE ET ACCUEIL DES MERCREDIS

1- ACCUEIL PERISCOLAIRE

A- FONCTIONNEMENT

L'accueil périscolaire est ouvert aux enfants scolarisés à Sainte Euphémie, de la petite section de maternelle jusqu'au CM2 dont les parents adhèrent à l'association.

La structure fonctionne tous les jours d'école de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h30.

Les enfants peuvent arriver les matins jusqu'à 8h et peuvent partir le soir à partir de 17h.

Matin et soir, les enfants doivent être accompagnés et repris dans la salle d'animation PEGASE au 1^{er} étage au sein de l'école auprès de l'animateur présent.

Seuls les parents ou les personnes nommément désignées par eux sur la fiche d'inscription pourront venir chercher les enfants (une pièce d'identité pourra leur être demandée).

En cas de retard des parents après 18H30, il leur sera facturé une demi-heure supplémentaire.

En cas de retard après la fermeture de la garderie et si aucune nouvelle n'a été donnée, l'enfant pourra être remis à la gendarmerie la plus proche.

En cas d'urgence, si les parents ou les personnes indiquées sur la fiche d'inscription ne sont pas joignables, les animateurs feront appel aux pompiers.

Pour prévenir en cas de retard ou d'absence, vous pouvez joindre l'animateur aux heures d'accueil au 06.21.94.48.88

<u>Les parents doivent refermer le portail d'entrée de l'école (côté réfectoire) après chaque</u> passage sur l'accueil de loisirs.

Année 2019-2020 Page **8** sur **14**

Pour inscrire un enfant, les parents doivent :

- Remplir une fiche d'inscription comprenant les renseignements suivants :
 - Numéro CAF avec le Quotient Familial,
 - Autorisation d'accès au site de CDAP (Consultation des Données des Allocataires par les Partenaires) de la CAF,
 - Vaccination à jour, spécificités médicales
 - Coordonnées du médecin traitant.
 - Photocopie de l'assurance scolaire et périscolaire,
 - Coordonnées des personnes autorisées à venir chercher l'enfant,
 - Autorisation de prélèvement,
 - Autorisation de photographier dans le cadre des activités.
- Adhérer à l'association PEGASE: 15 euros pour un enfant ou 20 euros par famille pour les résidents de Sainte Euphémie par année scolaire (18 euros pour un enfant et 23 euros par famille hors commune de Sainte Euphémie par année scolaire). Cette adhésion donne accès à l'ensemble des services proposés par l'association: accueil périscolaire, accueil de loisirs du mercredi et vacances scolaires et accueil de loisirs pour les jeunes de 10 à 17 ans.

Les parents doivent inscrire leurs enfants via le site de réservation en ligne https://123soleil.azurewebsites.net/ (PEGASE) afin de réserver les places, mensuellement, hebdomadairement ou au plus tard la veille jusqu'à 18h.

Les annulations doivent se faire **la veille jusqu'à 18h.** Une réservation non annulée ainsi qu'une demi-heure entamée seront considérées comme dues.

Aucune inscription ou annulation ne pourra être faite auprès des enseignants.

Année 2019-2020 Page **9** sur **14**

C- TARIFICATION:

Le tarif est fixé par le Conseil d'Administration. Il peut être modifié en cours d'année si les circonstances l'exigent. La modification du nouveau prix sera adressée aux familles en temps voulu avant son application. Une facture, servant de justificatif fiscal ou pour les aides de comités d'entreprise ou autre, sera disponible sur le site internet PEGASE. Le paiement par prélèvement est obligatoire.

Les tarifs horaires actuels sont :

- Tarif 1: 1,80 \in (QF < 720)

- Tarif 2 : 2,10 € (QF entre 720 et 920)

- Tarif 3:2,20 (QF > 920)

Le tarif proposé permet une accessibilité à toutes les familles au moyen de tarification modulée selon les ressources de la famille. La participation financière demandée aux familles est fixée par l'association en fonction du Quotient Familial. Si la famille ne nous transmet pas le justificatif de Quotient Familial ou l'avis d'imposition N-2, il leur sera attribué la tranche de tarification la plus élevée. L'association PEGASE est conventionnée avec la CAF pour consulter sur le site de CDAP (Consultation des Données des Allocataires par les Partenaires) afin de vérifier le Quotient Familial des familles. Ces données collectées seront archivées dans le dossier administratif de l'enfant.

Un retard de paiement, au bout de 3 relances écrites, pourra entrainer l'exclusion de l'enfant de l'accueil périscolaire jusqu'à régularisation de celui-ci.

Aux vues du nombre croissant d'enfants présents à l'accueil périscolaire, il est devenu impératif de connaître par anticipation le nombre d'enfants accueillis et ce afin d'adapter le nombre d'encadrants.

Pour que les parents soient respectueux de cette contrainte, l'accueil périscolaire a mis en place un nouveau système de facturation, intégrant une notion de « majoration » de manière à sanctionner les abus.

Cette majoration sera de 2 euros pour les parents bénéficiant du tarif 1, de 2.5 euros pour le tarif 2 et de 3 euros pour les parents soumis au tarif 3.

	Horaires non respectés	Quelle facturation va être appliquée ?	
	1) L'enfant part avant l'heure prévue	Le temps réservé	
	2) L'enfant part après l'heure prévue :		
Réservation faite sur	Dépassement jusqu'à 30 min	Le temps de présence	
le site de PEGASE	• Dépassement de + de 30 min	Le temps de présence + majoration	
	3) L'enfant ne vient pas :		
	• Garderie prévenue avant 7h30 le matin et/ou avant 15h le soir	Le temps réservé	
	Garderie non prévenue	Le temps réservé + majoration	
Pas de réservation			
faite : l'enfant est accueilli en garderie		Le temps de présence + majoration	

Année 2019-2020 Page **10** sur **14**

2- ACCUEIL DE LOISIRS DES MERCREDIS

A- FONCTIONNEMENT

L'accueil de loisirs des mercredis est ouvert aux enfants scolarisés à Sainte Euphémie, de la petite section de maternelle jusqu'au CM2 dont les parents adhèrent à l'association. Une ouverture aux personnes extérieures à la commune est également possible.

Horaires d'ouverture durant les mercredis :

Matin: 7h30 à 9h00, accueil des enfants

Midi: 11h30 à 12h00, sortie des enfants pour ceux qui ne prennent pas le repas en

cantine.

Après-midi: 13h15 à 13h30, accueil des enfants inscrits l'après-midi et départ des

enfants ne restant pas l'après-midi.

Soir: Ouverture des portes de 17h00 à 18h30.

En cas de présence matin et après-midi, le repas est obligatoire. Un repas seul n'est pas accepté.

En cas de sortie sur la journée complète, il n'y a pas d'inscription possible en demi-journée.

<u>A noter</u>: ces horaires sont susceptibles d'être modifiés, en cas de sortie par exemple. Les parents seront alors avertis suffisamment à l'avance.

En fonction des sorties proposées, du matériel pourra être demandé aux parents (botte de pluie, tenue adapté, k-way...).

Matin et soir, les enfants doivent être accompagnés et repris dans la salle d'animation PEGASE au 1^{er} étage de l'école de Sainte Euphémie auprès de l'animateur présent.

Seuls les parents ou les personnes nommément désignées par eux sur la fiche d'inscription pourront venir chercher les enfants (une pièce d'identité pourra leur être demandée).

En cas de retard des parents après 18H30, il sera mis en place une surfacturation d'un montant de 4.5€.

En cas de retard après la fermeture du centre d'Accueil des Mercredis et si aucune nouvelle n'a été donnée, l'enfant pourra être remis à la gendarmerie la plus proche.

En cas d'urgence, si les parents et les personnes indiquées sur la fiche d'inscription ne sont pas joignables, les animateurs feront appel aux pompiers.

Pour prévenir en cas de retard ou d'absence, vous pouvez joindre l'animateur aux heures d'accueil au 06.21.94.48.88

Les parents doivent refermer le portail d'entrée de l'école après chaque passage à l'accueil de loisirs.

Année 2019-2020 Page **11** sur **14**

Pour inscrire un enfant, les parents doivent :

- Remplir une fiche d'inscription comprenant les renseignements suivants :
 - Numéro CAF avec le Quotient Familial,
 - Autorisation d'accès au site de CDAP (Consultation des Données des Allocataires par les Partenaires) de la CAF,
 - Vaccination à jour, spécificités médicales,
 - Coordonnées du médecin traitant,
 - Photocopie de l'assurance scolaire et périscolaire,
 - Coordonnées des personnes autorisées à venir chercher l'enfant,
 - Autorisation de photographier dans le cadre des activités.
- Adhérer à l'association PEGASE: 15 euros pour un enfant ou 20 euros par famille pour les résidents de Sainte Euphémie par année scolaire (18 euros pour un enfant et 23 euros par famille hors commune de Sainte Euphémie par année scolaire).
 Cette adhésion donne accès à l'ensemble des services proposés par l'association: accueil périscolaire, accueil de loisirs du mercredi, centre de loisirs pendant les vacances scolaires et accueil de loisirs pour les jeunes de 10 à 17 ans.

Aucune inscription ou annulation ne pourra être faite auprès des enseignants.

Les parents peuvent inscrire leurs enfants auprès de l'animateur de l'association par mail et au plus tard le mercredi pour le mercredi suivant en fonction des places disponibles.

Les inscriptions sont possibles sur : Journée ou demi-journée avec repas, Journée ou ½ Journée sans repas.

Les annulations doivent se faire au plus tard le lundi matin avant 9h. Une réservation non annulée sera obligatoirement facturée.

Année 2019-2020 Page **12** sur **14**

C- TARIFICATION

Le tarif est fixé par le Conseil d'Administration. Il peut être modifié en cours d'année si les circonstances l'exigent. La modification du nouveau prix sera adressée aux familles en temps voulu avant son application.

Une facture, servant de justificatif fiscal ou pour les aides de comités d'entreprise ou autre, sera disponible sur demande. Penser à bien la conserver, **aucun duplicata ne sera délivré.**

Tarifs habitants de Sainte-Euphémie

Tarifs extérieurs à la commune

Selon QF	< 720	720 à 920	> 920
½ journée sans repas	7,50 €	8,80 €	9,20€
½ journée avec repas	11,50 €	13,50 €	13,90 €
Journée complète avec repas	17,00€	19,50€	20,50€

	1	ı	1
Selon QF	< 720	720 à 920	> 920
½ journée	9,00 €	10,60€	11,00 €
sans repas	9,00 €	10,60 €	11,00€
½ journée	12.00.6	16 20 6	46 70 C
avec repas	13,80 €	16,20€	16,70€
Journée			
complète	20,40 €	23,40 €	24,60 €
avec repas	,	,	,
a vec repus			

Le tarif proposé permet une accessibilité à toutes les familles au moyen de tarification modulée selon les ressources de la famille. La participation financière demandée aux familles est fixée par l'association en fonction du Quotient Familial. Si la famille ne nous transmet pas le justificatif de Quotient Familial ou l'avis d'imposition N-2, il leur sera attribué la tranche de tarification la plus élevée. L'association PEGASE est conventionnée avec la CAF pour consulter sur le site de CDAP (Consultation des Données des Allocataires par les Partenaires) afin de vérifier le Quotient Familial des familles. Ces données collectées seront archivées dans le dossier administratif de l'enfant.

Un retard de paiement, au bout de 3 relances écrites, pourra entrainer l'exclusion de l'enfant du centre de loisirs pour les mercredis et les vacances scolaires jusqu'à régularisation de celui-ci.

En cas d'absence pour maladie, sur présentation d'un certificat médical, les journées d'absences de l'enfant ne seront pas remboursées mais pourront être reportées sous forme d'avoir pour une autre période (le remboursement sera possible en cas de déménagement, passage en sixième...).

Le montant de la participation due par la famille, pour les enfants fréquentant l'Accueil de Loisirs des mercredis, est payable, en fin de mois.

L'association accepte les règlements effectués à l'aide des dispositifs CESU (Chèque emploi service universel), chèque bancaire, espèces et chèques vacances.

Année 2019-2020 Page **13** sur **14**

DISPOSITIONS PARTICULIERES:

Les enfants malades ou contagieux ne seront pas admis. Les animateurs ne pourront pas donner de médicaments.

Afin de préserver la santé et l'équilibre des enfants, il est recommandé aux parents d'éviter au maximum à leurs enfants des journées de collectivité trop longues.

Les enfants n'ont pas l'autorisation d'emmener des objets personnels (à l'exception du doudou). Les enfants ne sont pas autorisés à apporter des objets de valeur ou pouvant présenter un danger. La structure n'est pas habilitée à aider les enfants dans leurs devoirs. Toutefois s'ils le souhaitent ils ont la possibilité de les faire en autonomie.

Les animateurs peuvent faire des photos des enfants dans le cadre des activités de PEGASE (sauf si autorisation annuelle non signée par les parents pour l'utilisation des photos).

L'Assemblée Générale se tiendra une fois par an.

Le présent règlement est remis aux parents pour signature lors de l'inscription de leur(s) enfant(s) ainsi qu'aux membres du bureau et du personnel de l'association. Pour le bien des enfants, il est important de le respecter.

L'utilisation des services de PEGASE équivaut à l'acceptation tacite de ce règlement.

Toute modification concernant les informations données lors de l'inscription doit être signalée au directeur (ice) de l'Accueil de Loisirs (n° de téléphone, adresse, situation de famille, noms et numéros de téléphone des personnes autorisées à venir chercher l'enfant, état de santé de l'enfant).

Rappel : l'entrée et la sortie se font par la rue de la Mouturière, côté réfectoire de l'école.

Pour nous contacter : Association PEGASE

Tel: 06.21.94.48.88

pegase01contact@gmail.com

A Sainte Euphémie,

Le 07/01/2019

Validé lors du CA du 4/03/19

Présidente de l'Association PEGASE

Emilie SERIO

Année 2019-2020 Page **14** sur **14**